

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, M. Jérôme BOUILLOUX, M. Antoine COHIER, Mme Maryse COLAS, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Martine GAUTHIER, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. Benjamin PASCAL, M. Pascal VOLAND

Etaient absents excusés : Mme Stéphanie COLLARD, M. François REMOND

Pouvoirs : 2 (de Mme COLLARD à Mme GABON, M. REMOND à Mme GAUTHIER)

Secrétaire de séance : M. Pascal VOLAND

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Date d'affichage des délibérations : 22 juillet 2021

---

---

Le PV de la séance du 24 juin 2021 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX ET INSTALLATIONS DE TELECOMMUNICATION (RODP Télécom)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication, aux montants « plafonds » fixés par le décret du 27 décembre 2005 ;  
il décide d'actualiser les montants au mois de janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP 01) ;  
il donne délégation au Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour calculer chaque année le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL l'année **n** la contribution de la commune à la mutualisation, calculée sur la base du montant de RODP encaissé l'année **n-1**.

## APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020

Après présentation du RPQS Assainissement, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ adopte le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- ✓ décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).
- ✓ décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

## EMPLOIS COMMUNAUX DE LA FILIERE TECHNIQUE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet de 35 heures hebdomadaire, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021, afin de pouvoir recruter un agent actuellement en contrat aidé sur un poste laissé vacant par un départ en retraite (grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe).

Parallèlement, le maire sollicitera l'avis du Comité Technique, dont la prochaine réunion est le 21 septembre, sur la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe. Cet avis est indispensable pour que le conseil municipal puisse délibérer sur cette suppression.

## PERSONNEL COMMUNAL

Le maire informe le conseil que le recrutement sur le poste d'agent technique en contrat aidé a été fait. M. Nassuir DAOU prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> août prochain. Ce poste à temps non complet de 28 heures hebdomadaires fait l'objet d'une prise en charge financière de l'Etat de 80 %.

## PROJET DE CONTRAT ETAT-ONF 2021-2025 – DELIBERATION CONTRE LE PROJET DE CONTRAT PROPOSE PAR L'ETAT

Le Gouvernement prépare le prochain contrat 2021-2025 avec l'ONF. Deux points du projet affectent particulièrement les communes :

- « un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités »
- « adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EXIGE le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF,
- EXIGE la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025,
- DEMANDE que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises
- DEMANDE un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face,
- AUTORISE le maire à signer tout document afférent.

## SYDESL – PARTICIPATION FINANCIERE POUR LA MODIFICATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG

Cette question est repoussée à l'automne, les éléments nécessaires au dossier n'ayant pas été reçus.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### ▪ Remerciements :

Le maire a reçu des remerciements pour l'attribution des subventions 2021 de la part des associations et organismes suivants : CIFA Lameloise Mercurey, Croix Rouge Française, Mission Locale du Chalonnais, La Tirelire des Ecoles, France Adot 71, Comité du Souvenir de la Madeleine.

Il présente également aux conseillers les remerciements reçus de la part de la famille PASCAL pour les messages transmis par la commune à l'occasion du décès de Mme Simone BADAUT.

▪ SICED BRESSE NORD – RPQS 2020 : Chaque conseiller municipal a pu prendre connaissance du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement non collectif 2020 transmis par le SICED Bresse Nord – service SPANC. Les conseillers municipaux n'émettent ni observation ni question.

▪ Ecoles : Comme chaque année, les directeurs ont remis une liste des travaux à réaliser dans les écoles pendant l'été. A ce jour, le protocole sanitaire de la rentrée n'est pas encore connu.

▪ Travaux : Le maire fait le point des différents travaux en cours sur la commune :

- Salle Jean Paccaud : groupe climatiseur en cours de changement ; installation de volets brise soleil en cours (difficultés d'approvisionnement en raison des manques de matière première)
- RD 35 : réhaussement des bordures devant la future boulangerie et travaux sur le trottoir rue de la République, afin d'être conformes aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Salle Gaudillat : changement de la chambre froide en cours pour remplacer l'ancienne qui n'est plus aux normes actuelles
- Champ de foire : une fontaine à eau est en attente de livraison, elle devrait être installée pendant l'été.
- Appartement de secours : une gazinière et des matelas sont en attente de livraison.

▪ ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) : Mme LAGRUE présente les travaux qui sont réalisés progressivement : modification des sanitaires en cours à la salle Jean Paccaud, divers aménagements salle Gaudillat et pour les écoles, mise aux normes des lignes de vie à la salle Jean Paccaud.

▪ Aménagement de l'ancienne agence bancaire et travaux d'assainissement : Le maire indique au conseil qu'à la suite des rencontres faites sur ces 2 projets, aucune suite n'a été reçue afin d'obtenir une assistance technique au lancement des opérations.

▪ Projet Ages et Vie : L'implantation des deux maisons pour personnes âgées a été revu pour être plus conforme aux attentes de la commune, en particulier en matière de voirie. Le dossier est en cours.

- Nuisance sonores : le maire informe les conseillers qu'il est très contacté par des habitants au sujet de nuisances sonores provenant de leur voisinage proche. Il fait circuler aux conseillers la lettre anonyme qu'il a reçu pour dénoncer l'utilisation d'une tondeuse à un horaire non conforme à la législation rue des Grenouillères.
- Rencontre Gendarmerie : le maire a pu faire remonter à la gendarmerie les difficultés rencontrées au quotidien en particulier les plaintes en raison de nuisances sonores et les manquements fréquents aux règles de circulation routière.
- Syndicat des Eaux : Lors de l'assemblée générale du 2 juillet dernier à Ouroux, d'importants travaux sur les châteaux d'eau ont été annoncés. A l'étude actuellement, ces travaux nécessiteront d'amener l'eau d'autres réservoirs. Quelques désagréments pourront être constatés. Il a été demandé que les communes soient informées en temps opportun afin de prévenir les habitants.  
A noter que, sur St Martin, l'information ponctuelle est assurée par le biais de l'application ILLIWAP que les habitants sont invités à télécharger afin d'avoir les alertes mises en lignes.
- Elections des 20 et 27 juin dernier : le maire remercie vivement l'ensemble des personnes qui ont participé aux bureaux de vote et dépouillement des scrutins. Il remercie le secrétariat de mairie, particulièrement Marylène et Sylvie, pour le travail considérable d'organisation en amont.
- Communication :
  - Le dernier bulletin municipal sera prochainement mis sur le site internet
  - Le conseil revoit son organisation afin que les bulletins municipaux soient distribués sur l'ensemble de la commune dans un délai d'une semaine maximum
  - Mme LAGRUE interroge les conseillers sur la mise en place d'une page Facebook pour la commune. Après un tour de table, les conseillers se prononcent majoritairement contre la création d'une page Facebook.
- Comité du souvenir de la Madeleine : le maire rend compte de la dernière assemblée de l'association au cours de laquelle Mme Odile DETROIT a souhaité s'occuper du parterre.
- La note bleue : Mme LAGRUE rend compte de la dernière assemblée générale de l'association. Cette association donne des cours de musique, sur St Martin et Verdun sur le Doubs, à 68 élèves dont 15 de St Martin, les enseignants sont salariés de l'association. L'association doit assumer de lourdes charges administratives pour le suivi des professeurs salariés. Les membres du bureau, démissionnaires, ont accepté de faire une année supplémentaire dans l'attente de trouver une solution. L'association souhaiterait que la Communauté de Communes reprenne l'école de musique et se charge de la partie administrative.
- Ecomusée – Maison de la Forêt et du Bois : la fête du Bois et de la Forêt à l'antenne de Perrigny est prévue le 5 septembre prochain sous réserve du protocole sanitaire qui sera applicable.
- Cimetière : Une réunion publique sur la procédure de reprise des terrains communs est prévue le 21 septembre prochain à 19 H 00 à la salle Jean Paccaud.  
En réponse à la question de M. Benjamin PASCAL, le maire précise qu'une plaque sera installée mentionnant la liste des personnes dont les cendres ont été dispersées.
- Plan Communal de Sauvegarde : Mme LAGRUE informe les conseillers de l'avancement du plan communal de Sauvegarde qui sera communiqué aux conseillers. Ce plan n'est pas obligatoire dans une commune comme St Martin mais vivement conseillé par les services préfectoraux. Il regroupe les actions à mener en cas de catastrophe pour l'organisation des secours et aides à la population. Il vient en complément du plan ORSEC mis en œuvre par la Préfecture.
- Cantine scolaire : le maire informe le conseil que la révision de prix de notre fournisseur des repas en liaison froide pour le restaurant scolaire entraîne une augmentation de 4.15 %. L'an passé, la révision était déjà importante et n'a pas été répercutée sur le prix demandé aux familles. Une réflexion est à engager sur le tarif de la cantine scolaire.
- Covid 19 – pass sanitaire : le maire informe le conseil qu'il vient de recevoir de la Préfecture un tableau de présentation des différentes mesures suite au décret du 19 juillet 2021. A noter que le pass sanitaire est obligatoire dans tous les ERP (ex. : salles des fêtes) recevant plus de 50 personnes.

Le maire clos la séance en souhaitant de bonnes vacances à tous les conseillers. La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu en septembre.

La séance est levée à 22 h 55. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.